

-1%

Ce sera la baisse des prix, le 1^{er} mars, pour les six millions de foyers chauffés au gaz, a indiqué hier la Commission de régulation de l'énergie. Cette baisse, qui intervient après deux mois de hausse, sera de 0,4 % pour ceux qui n'utilisent le gaz que pour la cuisson.

Misère : « Un raz de marée silencieux »

Yannick Vaugrenard, sénateur de Loire-Atlantique, propose au gouvernement de simplifier l'accès aux aides.

Trois questions à...

Yannick Vaugrenard.
Sénateur PS
de Loire-Atlantique (1).



© Ouest-France

La pauvreté augmente-t-elle en France ?

Oui. C'est tragique. On en parle peu. Il y a un raz de marée silencieux de la misère. En 2004, 7,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté. En 2010, elles étaient 8,7 millions, dont 42 % de moins de 25 ans. On ne dispose pas de chiffres plus récents. C'est une de mes préconisations : on connaît le taux d'inflation et le produit intérieur brut, chaque mois. On doit connaître les chiffres de la misère. C'est nécessaire pour en prendre conscience.

Que préconisez-vous ?

La pauvreté a évolué : il y a trente ans, elle touchait beaucoup de familles nombreuses. Aujourd'hui, plutôt des femmes seules avec leur enfant,

après une séparation. Je propose de verser les allocations familiales dès le premier enfant. Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Certains dorment dans la rue du fait de l'attente au 115. Il faut un 115 spécifique pour les enfants.

Les personnes en difficulté n'ont pas toujours recours aux aides auxquelles elles ont droit : cela représente 10 milliards d'euros par an. Raconter son histoire plusieurs fois, dans ces cas-là, c'est terrible. Il faut une simplification administrative, avec un référent unique qui recueille la parole des bénéficiaires. Depuis dix ans, on a mis les pauvres à l'index. Invertissons : partons de la confiance plutôt que de la méfiance, avec un contrôle *a posteriori*.

Qu'y gagnera-t-on ?

Si on facilite le recours aux aides, la société en sera bénéficiaire. On verra des citoyens sortir de l'exclusion, se former, trouver un travail.

Recueilli
par Claire DUBOIS.

(1) Il sera reçu, ce mercredi, par la ministre déléguée à la Lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti.

Douze propositions pour lutter contre la pauvreté

Le sénateur PS Yannick Vaugrenard préconise notamment que les personnes en difficulté puissent s'adresser à un interlocuteur unique.

Il y a travaillé pendant neuf mois. Yannick Vaugrenard a présenté la semaine dernière au Sénat son rapport intitulé « Comment enrayer le cycle de la pauvreté ? Osons la fraternité ! ». Il remettra, ce mercredi soir, ce document de 120 pages à la ministre en charge de la Lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti.

Pour ce rapport, le sénateur de Loire-Atlantique a rencontré plus de 70 personnes : des responsables d'associations caritatives nationales et locales, à Saint-Nazaire, des chercheurs, des personnes en grande difficulté financière, etc.

« Il y a un silence assourdissant autour de la pauvreté, dénonce-t-il. L'État doit investir pour la lutte contre ce phénomène, et pas seulement jouer les infirmiers. » Il fait donc douze propositions pour « un scénario de rupture ». En voici cinq, parmi les plus concrètes.

1. Rendre l'appareil statistique plus réactif. « Il n'est plus possible de se



Yannick Vaugrenard, ici à la tribune du Sénat, a travaillé neuf mois sur son rapport.

satisfaire de données statistiques avec deux ans de retard. »

2. Automatiser le versement des prestations sociales. « On fait trop souvent passer les personnes en

situation de pauvreté pour des profiteurs, voire pire pour des fraudeurs. »

3. Agir en priorité en faveur des enfants. « La multiplication des

familles monoparentales justifie que l'on réfléchisse à l'attribution des allocations familiales dès le premier enfant. »

4. Accorder leurs droits sociaux aux jeunes adultes. « Il faut faire coïncider majorité sociale et majorité légale. »

5. Instituer un référent unique pour l'accompagnement des personnes en détresse. L'idée : « attribuer à chaque personne un correspondant unique susceptible de la conseiller, l'épauler dans ses démarches, l'informer sur ses droits [...] Il serait novateur d'assouplir la frontière entre professionnels et bénévoles pour déterminer, au cas par cas, l'interlocuteur le plus à même de faire consensus. »

Claire DUBOIS.

(Lire aussi l'interview page 3)

La pauvreté gagne du terrain à Saint-Nazaire

Secours catholique, Fraternité de la mission populaire et Secours populaire figurent parmi les associations qui ont fait part de leurs constats au sénateur Yannick Vaugrenard. Selon elles, les situations de précarité et la pauvreté gagnent du terrain à Saint-Nazaire.

Marie-Françoise Roué, Secours catholique.

« Nous avons aidé 140 personnes en 2013. Le montant total de nos aides est passé de 11 000 € en 2012 à plus de 14 000 € en 2013. Le règlement des dettes d'énergie est toujours le plus courant, même si les factures d'eau non payées ont progressé. Nous aidons principalement des familles monoparentales (40). Nous ne gérons pas les dossiers de surendettement, ce qui n'empêche pas une bonne partie des gens qui font appel à nous d'en avoir.

Nous rencontrons aussi de plus en plus d'immigrés, que nous avons aidés sur diverses choses, mais surtout sur les transports, notamment vers Nantes pour qu'ils se rendent aux services administratifs. Si nous ne faisons pas d'aide alimentaire, car d'autres associations s'en chargent, de plus en plus de gens demandent des colis. On voit aussi apparaître des demandes d'aides pour payer des assurances, notamment celles de voitures. Enfin, le nombre de personnes de Donges et de Montoir est



L'aide alimentaire est de plus en plus sollicitée.

en augmentation. »

Catherine Josse, Fraternité de la mission populaire.

« Globalement, nous sommes passés en 30 ans d'une fréquentation d'ouvriers à celle de chômeurs, de personnes avec des handicaps psychologiques, de gens malades. On n'a presque plus de gens qui travaillent. Toute la journée, on accueille avec une boisson chaude et des viennoiseries, on fait aussi du petit dépannage comme des tickets de bus, de l'aide aux démarches. On ne demande aucune information sur les

personnes et il n'y a pas de conditions de ressource.

Nous avons une vingtaine de personnes par jour, soit environ 300 personnes par mois. La situation des personnes étrangères retient beaucoup mon attention. Elles demandent du logement, car elles n'ont pas accès au 115 (N.D.L.R., numéro d'appel pour l'hébergement d'urgence). Très peu de structures peuvent les prendre en charge. À Saint-Nazaire, je n'ai pas de Français en détresse, mais j'ai des étrangers qui sont motivés et ne demandent qu'à travailler, mais ne le peuvent pas. »

Jean Danais, Secours populaire français.

« Les personnes qui viennent nous voir changent. On a davantage de retraités qui ne joignent plus les deux bouts, de jeunes de 25 ans qui sont en rupture avec leurs familles et qui ne peuvent pas toucher le RSA. Nous avons aussi plus d'étrangers. D'Afrique, bien sûr, mais aussi d'Espagne et du Portugal. Ce n'est pas spécifique à Saint-Nazaire, mais nous relevons beaucoup de familles monoparentales, le plus souvent des femmes seules avec enfants. On voit toujours plus de SDF. On ne fait pas que de l'aide alimentaire. On commence par accueillir et écouter, c'est essentiel. Il y a environ 1 600 personnes dans notre fichier, soit quelque 450 dossiers.

Les gens viennent désormais beaucoup nous voir pour des paiements de factures, mais on le fait très peu. Il y a d'ailleurs beaucoup avec des dossiers de surendettement. De plus en plus font plusieurs associations. On les incite d'ailleurs à multiplier les inscriptions. On est complémentaires et on ne peut pas tout faire. À Saint-Nazaire, nous avons l'avantage que le Secours populaire, la banque alimentaire et la Croix-Rouge sont regroupés, avec la présence de François Cazeau, des services sociaux. »

Recueilli par
David. LE TIEC.

Commande SNCM : STX devra encore attendre

Saint-Nazaire avait les yeux tournés vers Marseille hier, espérant la commande de deux nouveaux ferries. Douche froide à midi, en raison d'un désaccord entre les actionnaires de la SNCM.

Pourquoi ? Comment ?

Que s'est-il passé hier matin à Marseille ?

Le conseil de surveillance de la Société Corse Méditerranée (SNCM) ne s'est pas entendu pour commander deux nouveaux navires (150 millions l'unité) avec option pour deux unités de plus. Il y a pourtant urgence pour la compagnie marseillaise dont la survie passe par un nouveau projet industriel. Urgence aussi pour les chantiers STX, à l'affût de nouveaux marchés tant que la commande es-pérée de deux paquebots pour l'armateur MSC n'est pas signée.

Les syndicats CGT, CFE-CGC, CFDT et FO des Bouches-du-Rhône et de Loire-Atlantique font pourtant pression depuis plusieurs semaines, mais les actionnaires se sont séparés sans accord, tant la situation financière de la SNCM est préoccupante. Le conseil de surveillance est de nouveau convoqué le 7 mars à Paris.

Pourquoi en est-on arrivé là ?

Ces actionnaires, ce sont Transdev (Veolia Environnement et Caisse des dépôts) à 66 %, l'État à 25 % et les salariés à 9 %. Mais le rapport de force est très différent au conseil de surveillance. Veolia pèse six voix et s'oppose au projet. Son patron a même annoncé que Transdev ne remettrait « plus d'argent à la SNCM ». Les salariés et le président du conseil

de surveillance soutiennent le projet avec respectivement trois et une voix. Avec les trois dernières voix, l'État est au centre du jeu et peut décider ou non de l'avenir de l'entreprise. Conformément aux déclarations du ministre des Transports Frédéric Cuvellier, chacun s'attendait à un vote favorable de sa part mais ses représentants se sont abstenus à la surprise générale, réclamant plus de détails sur le plan de financement.

Pourquoi ? Difficile de comprendre. On sait seulement que le gouvernement a demandé une présentation du montage financier « au plus tard mi-avril ». Juste après les élections municipales...

Est-ce une mauvaise nouvelle pour STX ?

Oui et non. Oui car STX ne peut se contenter de la commande du ferry géant au gaz liquéfié décrochéé mi-janvier. L'entreprise a un besoin urgent de faire tourner son site.

Elle a proposé des solutions pour contourner une possible saturation en 2016 quand il lui faudra livrer au printemps le plus grand paquebot du monde (Oasis 3), commandé en décembre 2012 par la compagnie américaine Royal Caribbean international ; à l'automne, le ferry de la Brittany Ferries. Et enfin un des deux éventuels navires de la SNCM.

STX peut aussi être confiant sur l'issue de négociation même si les chantiers concurrents peuvent



La navale nazairienne devra encore attendre au moins une dizaine de jours pour savoir si les actionnaires de la SNCM leur confirment une commande. Contre toute attente, l'État a joué, hier, les trouble-fêtes.

désormais revenir dans la course. Pour « des raisons de qualité de l'offre, de prix, de maintenance et de consommation des navires », le chantier nazairien a clairement été celui préconisé aux actionnaires hier par la direction.

Sans l'abstention de l'État, la phase de négociation exclusive aurait dû

être votée et conduite à la LOI, la lettre of intent que signe chaque partie avant les commandes fermes. Le vote hostile des actionnaires privés, Veolia et Transdev, et l'abstention des représentants de l'État ont bloqué cette perspective... pour l'instant.

Thierry HAMEAU.

NAVALE. Le conseil de surveillance a reporté sa décision avant une nouvelle réunion le 7 mars

Pas de feu vert pour les ferries SNCM

Les syndicats pointent un nouveau retard pour cette commande attendue par le chantier STX.

La commande des ferries pour la SNCM a t-elle subi une sérieuse avarie ? Hier, le conseil de surveillance réuni à Marseille n'a pas donné son feu vert à la commande de ferries au gaz pour laquelle le chantier de Saint-Nazaire fait figure de favori.

Le gouvernement avance une échéance à mi-avril pour le financement

L'ouverture de négociations exclusives avec STX a été rejetée par les actionnaires. Transdev (filiale de Véolia) a voté contre et l'État s'est quant à lui abstenu. Il s'était pourtant engagé en janvier sur ce plan de redressement industriel. Un nouveau conseil de surveillance est programmé le 7 mars, « date butoir fixée par STX pour la signature de la lettre d'intention », selon



La commande potentielle porte sur deux ferries à propulsion gaz, plus deux en option. Photo AFP

faire des propositions de financement sous deux mois, afin qu'elles soient présentées au conseil de surveillance le 15 avril au plus tard, pour une commande à passer avant le 30 juin 2014. Les échéances seront tenues ».

« Enjeu économique »

Mais la CGT de STX fustige l'attitude de l'État qui « ne prend pas ses responsabilités ». « A l'heure où la relance de l'industrie française est un enjeu économique incontournable, l'État serait-il prêt à tout sacrifier ? », interroge Joël Cadoret. Il demande que « l'État ne laisse pas un autre chantier innover à l'occasion de la construction des navires SNCM ».

La CFDT de son côté « regrette » la situation. Elle aurait « permis de lancer un plan industriel ». Le ministre a précisé en outre que « des travaux techniques sont en cours pour préparer la commande des navires. Ils ne sont pas stabilisés ». Ils seront au cœur de la réunion du 7 mars.

Nicolas Bahmron (avec FLB)

nancier permettant le renouvellement de la flotte de la SNCM », a-t-il rappelé dans un communiqué. « J'ai demandé à la BPI (Banque Publique d'investissement) et à la CDC (Caisse des dépôts et consignations) de me un an de retard ». Le ministre des Transports Frédéric Cuvillier avance de son côté l'échéance de la mi-avril pour finaliser le montage financier. « Le 9 janvier dernier, j'ai engagé un travail sur le montage fi-